

Le 13 août 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 13 août 2024 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Madame Cheryl Brazeau, conseillère
Monsieur Ian Gray, conseiller

AUSSI PRÉSENTES

Madame Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière

ABSENTS

Madame Nathalie Perreault, conseillère
Madame Isabel Boulay, conseillère
Madame Josée Paquette-Bougie, conseillère

2024-08-119 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 13 août 2024 à 19 h 30.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

2024-08-120 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 13 août 2024 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant l'item suivant :

- ADJUDICATION DE CONTRAT / TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE

ADOPTÉE

2024-08-121 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2024**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

Le 13 août 2024

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024 sans modification.

ADOPTÉE

2024-08-122 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUILLET 2024**

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juillet 2024 sans modification.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

2024-08-123 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 677 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 368 382 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2024**

Le conseiller monsieur Julien Leclerc présente et dépose le projet de règlement numéro 677 Règlement décrétant un emprunt de 1 368 382 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

2024-08-124 **Liste des comptes**

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de trois cent trente-cinq mille sept cent quatre-vingt-huit dollars et un cent (335 788,01 \$).

ADOPTÉE

2024-08-125 **PROGRAMMATION DE TRAVAUX / PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2024 / MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

Le 13 août 2024

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

2024-08-126

MANDAT / SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE / PLANS ET DEVIS / TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE / TECQ 2019-2024

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-07-106 mandatant la firme de génie-conseil exp., pour la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs ainsi que pour la gestion durant l'appel d'offres relativement à la réalisation de travaux de réfection du réseau d'aqueduc et la réfection de chaussée sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'inspection télévisée réalisée à l'été 2024 sur le réseau d'égout sanitaire, il est requis de procéder à des travaux de réfection sur certains tronçons du réseau d'égout sanitaire;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

Le 13 août 2024

QUE mandat soit donné à la firme de génie-conseil exp., 11, boul. de la Cité-des-Jeunes, bureau 306, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 0N3, pour la préparation des plans et devis relativement à la réalisation de travaux de réfection du réseau d'égout sanitaire s'ajoutant au mandat déjà en cours, soit les services d'ingénierie couverts pour les travaux de gainage d'aqueduc et reconstruction de chaussée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024, et ce, pour un montant de 14 750 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit financée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2024-08-127 **ADJUDICATION DE CONTRAT / TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE / AVENUE BOURDEAU**

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par Les Pavages La Cité B.M. inc., 2500, chemin St-Antoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2;

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer des dépenses liées à des travaux de réfection de la chaussée sur l'avenue Bourdeau, et ce, pour un montant de 6 445,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit financée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2024-08-128 **ADJUDICATION DE CONTRAT / TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE**

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par Les Pavages La Cité B.M. inc., 2500, chemin St-Antoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer des dépenses liées à des travaux de réfection de la chaussée à divers endroits dans la municipalité, et ce, pour un montant de 6 495,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit financée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2024-08-129 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

Le 13 août 2024

DE LEVER la séance ordinaire du 13 août 2024 à 20 h 48.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière